

Procès-verbal des délibérations

LUNDI, le 26 avril 1926.

Le Comité se réunit à 10.30 heures du matin, sous la présidence de M. Mercier, président.

Présents: MM. Bennett, Donaghy, Doucet, Goodison, Kennedy, Mercier, St-Père et Stevens—8.

MM. Calder et Tighe, avocats du Comité, sont aussi présents.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Les vérificateurs soumettent leur quatrième rapport intérimaire.

Le président donne lecture d'une lettre, en date du 23 avril 1926, de M. J. W. Wardlaw, gérant général de la *Central Vermont Railway Company*, dans laquelle celui-ci dit que la compagnie est prête à donner toute l'aide possible aux vérificateurs du Comité.

Le président donne lecture d'une lettre, datée le 24 avril 1926, de M. G. W. Taylor, sous-ministre intérimaire de la Douane et de l'Accise, dans laquelle celui-ci demande qu'on lui retourne les dossiers nos 118274 et 112083 du Ministère, concernant l'entrepôt de douane Noël, Montréal (*Imperial Export Company*), afin qu'il puisse les mettre à la disposition des représentants du ministère de la Justice à Montréal. Il est ordonné que le Comité garde les dossiers en question jusqu'à ce que le cas Noël soit clos.

L'hon. M. Boivin dépose,—

Dossier n° 124604, saisie de liqueurs aux mains des officiers du *Royal Canadian Dragoons*.

Dossier n° 124609, saisie d'un automobile aux mains de Nicholas Marthos.

Dossier n° 124608, saisie d'un automobile aux mains de Moses Ralph.

Etat fourni par la division des Jaugeurs, daté à Montréal le 14 avril 1926 et signé par R. P. Daigle, jaugeur en chef, indiquant les quantités de liqueurs et vins importées et passées à la division des Jaugeurs à Montréal, au cours des années 1923-24, 1924-25 et 1925-26.

L'hon. M. Stevens propose que l'on approuve M. Calder, qui a assumé la responsabilité d'appeler M. Samuel F. Racicot, de Montréal, pour témoigner aujourd'hui.

La proposition est adoptée.

L'hon. M. Stevens propose que l'on demande la production du dossier de l'entrepôt Noël, prêté à MM. Weir & Moys, avocats, Montréal, et actuellement en la possession du ministère des Douanes et de l'Accise.

La proposition est adoptée.

M. Donaghy propose que le Ministère soit prié de produire les dossiers suivants, tant du Ministère que du Service de Surveillance, à savoir: dossiers de la Douane nos 104-548; 104-610; 104-524; 103-739; 103-725; 103-760; 103-781; 103-804; 103-505; 103-457; 104-644; 103-069; 103-309; 103-348; 103-339; 103-354; 103-114; 103-495; 103-458, et n° de série 277-34, janv. 27-21 (numéro de douane manquant).

La proposition est adoptée.